

**AVIS PUBLIC
(Entrée en vigueur)**

RÉSOLUTIONS NUMÉROS 21-156 ET 21-157

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le 15 mars 2021, le Conseil municipal a adopté les résolutions suivantes concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) :

- **RÉSOLUTION NUMÉRO 21-156** permettant la délivrance d'un permis pour la construction d'un immeuble résidentiel comprenant 37 logements au 845, avenue Crémazie (lot 1 967 426) dans la zone d'utilisation mixte 2028-M-01.
- **RÉSOLUTION NUMÉRO 21-157** permettant la délivrance d'un permis pour l'immeuble aux 1900-1980, boulevard Casavant Ouest, sur une partie des lots numéros 1 966 512 et 1 966 509 du cadastre du Québec, visant la construction et l'occupation d'une résidence mixte de 14 étages destinée à des personnes ayant besoin de soins, comportant 348 unités de logement et incluant des commerces au rez-de-chaussée, dans les zones d'utilisation commerciale 3059-C-03 et 3056-C-03.

Ces résolutions sont entrées en vigueur le 26 mars 2021, date de l'émission des certificats de conformité de la MRC des Maskoutains, et toute personne intéressée peut les consulter à l'hôtel de ville, au greffe, situé au 700 avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Saint-Hyacinthe, le 31 mars 2021



Me Isabelle Leroux, ll.m.
greffière adjointe